

deuxième ou troisième mois, est uniquement composée du lait de sa mère. Son abondance, ses qualités nutritives provoquent son accroissement. Le cas contraire se présentant, il languit et reste chétif. Ces observations nous amènent à reconnaître combien il est important de bien soigner la nourrice, et cela d'autant mieux que c'est pendant cette première période que la croissance est plus rapide. Des aliments rafraîchissants, tout en étant alibiles doivent constituer son régime. Le vice de notre élevage consiste précisément à ne pas nous occuper suffisamment de ces règles élémentaires.

2e. période.—Le poulain élevé dans les pâturages commence, dès l'âge de deux mois, à brouter l'herbe qui l'entoure ; ses essais sont d'abord timides, mais, petit à petit, stimulé par la fain, il en absorbe d'avantage. Le lait de sa mère continue, toutefois, jusqu'au sixième mois, à faire le fond de sa ration. Les Anglais qui sont nos maîtres en fait d'élevage, commencent dès le troisième mois à donner de l'avoine *cuite*. Ce régime, prolongé jusqu'à l'âge adulte, donne d'excellents résultats.

L'exercice est indispensable à notre jeune animal. S'il est élevé dans la prairie, les choses sont au mieux, ses gambades sont incessantes et ses forces croissent chaque jour. L'écurie lui convient peu, cependant certaines nécessités obligent quelquefois l'éleveur à le confiner dans ses réduits. Il est indispensable alors, dans l'intérêt de sa santé, de lui ménager une cour où il puisse s'ébattre à son aise et imprimer à ses membres la vigueur qui leur est nécessaire.

Certains auteurs recommandent de régler les heures de l'allaitement, sous le prétexte que la mère est trop souvent importunée par son nourrisson. Cette pratique ne nous semble nullement avantageuse. Au point de vue économique, elle entraîne à des dépenses sérieuses, car elle exige qu'un homme l'élève le présente plusieurs fois par jour à sa mère. En outre elle est contraire aux lois de la nature qui veut que le nouveau-né aspire quelques gorgées de lait, les digère en se promenant un instant pour recommencer, pour ainsi dire, toute la journée. Quant à la nourrice, elle se préoccupe fort peu de ces attouchements, et ne cesse pour cela de tondre le gazon qui sert à son alimentation.—*A suivre.*

Les fumiers abrités.

Pour se faire une idée un peu exacte de la puissance fertilisante du fumier de ferme, on devrait le soustraire d'abord à toutes les causes de détérioration, et, en premier lieu, l'abriter contre la pluie et le soleil. Des litières qui ont baigné dans la fosse à purin ou qui ont été exposées pendant plusieurs mois aux injures du temps, n'ont réellement plus du fumier de ferme que le nom ; elles en ont perdu les propriétés principales. Le fumier de ferme ne conserve sa richesse et son énergie qu'à la condition d'échapper aux influences appauvrissantes dont nous venons de parler, et il n'échappe à ces influences que s'il est couvert.

Il suit de là nécessairement que les meilleurs fumiers sont : 1o. Ceux qui restent dans les étables et les écu-

ries le plus longtemps possible, tout en maintenant les animaux dans les conditions hygiéniques nécessaires à leur bonne santé ; 2o. Le fumier de cave dont la dimension et la ventilation soient de nature à ne pas nuire aux animaux qui séjournent au-dessus ; 3o. Les fumiers qu'on place sous des hangars ; 4o. Ceux que l'on dispose en forme de toits à deux ou quatre pans et que l'on recouvre d'une bonne couche de terre battue ; 5o. Les fumiers que l'on enterre de suite dans les champs, à les étendre et à les enterrer par un labourage qui n'est, au bout du compte, qu'une des formes des fumiers couverts. Cet usage n'est point parfait, mais il vaut mieux qu'une mise en tas négligée ou que l'abondance de litières dans les mares du purin. Le fumier enterré par un labourage préparatoire produit, en définitive, de bons effets.

Engrais pour la vigne.

Tout engrais non décomposé, encore infect, doit être proscrit des vignobles, parce qu'il altère la saveur des raisins.

Le fumier bien décomposé, presque réduit en terreau, peut seul être employé dans les vignes communes, dont il altère bien un peu les productions, mais qu'il rend plus abondantes.

L'engrais qui a l'influence la moins fâcheuse sur la vigne est celui qui est entièrement composé de substances végétales, après qu'elles ont été conservées un an ou dix-huit mois en fosse, où une lente fermentation a opéré un mélange plus intime et détruit les éléments trop actifs.

Aucun engrais, quels que soient sa nature et son état de décomposition, ne peut être employé dans les vignes de première qualité. Il faut même la plus grande circonspection pour y introduire des amendements de terre pure ou de mélange de terres. Cependant, lorsque, pour ranimer une vieille vigne, on fait usage de tous les moyens ordinaires, comme ravalement des ceps, profonds labours, etc., et que malgré tout, elle est prêt de périr de vétusté, seulement alors on peut essayer des amendements combinés auxquels on joint quelques engrais végétaux entièrement décomposés.

Les amendements doivent être portés dans les vignobles, à l'automne, et répartis sur la surface du sol pour y être incorporés par le premier labour.

Les engrais sont enfouis dans de petites tranchées ouvertes entre les rangs de vignes, ce qui vaut mieux que de les déposer au pied des ceps.

Quand on veut planter une vigne, il faut porter sur le terrain les amendements et les engrais avant le défonçage. Par ce moyen, ils sont intimement mêlés au sol.

Mauvaises herbes dans les prairies nouvellement établies.

Dans toutes les prairies nouvellement établies, il pousse plus ou moins de mauvaises herbes. On les arrache dans les champs, pourquoi ne les extirperait-on pas dans les prés ? Les plantes adventices sont en effet, aussi nuis-